

**Document présenté dans le cadre du Master Mention Psychologie, parcours
« Psychologie, Ingénierie de la Formation, ORientation et Insertion »
(PSIFORI)**

Année universitaire 2022 – 2023

Partie I. Objet professionnel

AFFICHES DE DÉCONSTRUCTION DES FAUSSES CROYANCES SUR L'ÉCRITURE ÉGALITAIRE

Document présenté par : Manon Chesnot.

Lieu du stage : Université Clermont-Auvergne, Clermont-Ferrand (63000).

Référent universitaire : Delphine Martinot.

Référent professionnel : Claire Berthonneau (chargée du comité égalité)

Membres du jury : Claire Berthonneau (chargée du comité égalité), Delphine Martinot (Enseignante-chercheuse en psychologie sociale), Sandrine Redersdorff (enseignante-chercheuse en psychologie sociale).

Propriété intellectuelle des documents. Les documents réalisés à la demande des enseignant-e-s-chercheur-e-s dans le cadre du Master 2 PSIFORI relèvent de la propriété intellectuelle de l'UFR de Psychologie et plus généralement de l'Université. Toute diffusion (Internet...) ou reproduction de ces documents doit faire l'objet d'une autorisation écrite de l'UFR sous peine de sanctions.

L'ÉCRITURE ÉGALITAIRE...

..."est inutile dans la lutte contre les
inégalités femmes/hommes."

VRAI OU FAUX ?

FAUX :

L'usage du masculin comme forme neutre, entraîne la formation inconsciente, automatique, et spontanée d'une image mentale constituée d'une majorité d'hommes (Gygax et al., 2008).

La féminisation des professions permet de **mieux représenter cognitivement le métier avec un sujet féminin**, notamment chez les adolescent(e)s (Brauer & Landry, 2008 ; Vervecken et al., 2015). L'écriture égalitaire des métiers dans le cadre scolaire, ou encore lors d'offres d'emplois permet aux filles/femmes de s'identifier davantage à des métiers habituellement présentés sous la forme masculine dite neutre. Le niveau de confiance des élèves filles est significativement plus élevé lorsque les noms des professions sont écrits avec la forme féminine (Chatard, Guimond & Martinot, 2005). Les filles sont également **perçues comme étant plus aptes à exercer la profession, lorsque celle-ci est écrite sous forme égalitaire.**

Gygax, P., Gabriel, U., Sarrasin, O., Oakhill, J., & Garnham, A. (2008). Generically intended, but specifically interpreted: When beauticians, musicians, and mechanics are all men. *Language and cognitive processes*, 23(3), 464-485.

L'ÉCRITURE ÉGALITAIRE...

..."est inutile car le masculin générique est déjà neutre."

VRAI OU FAUX ?

FAUX :

La langue française utilise certes le genre grammatical masculin comme forme neutre, pourtant, cette forme active bel et bien des référents cognitifs masculins (Gygax et al., 2008 ; Stahlberg & Sczesny, 2001 ; Brohmer, 2022 ; Kollmeyer et al., 2018). C'est ce que l'on appelle le biais d'androcentrisme* de la langue. L'écriture égalitaire permet d'atténuer ce biais, en activant les référents cognitifs féminins.

*L'androcentrisme est la tendance à considérer l'homme comme étant la norme ou le point de référence central dans notre société (Bem, 1993).

L'ÉCRITURE ÉGALITAIRE...

..."augmente le temps de lecture."

VRAI OU FAUX ?

VRAI et FAUX :

D'après une étude de Gygax & Gesto (2007), un temps d'adaptation est constaté lors de la lecture des premiers mots égalitaires. Cependant, un **effet d'habituation** arrive très rapidement (dès le deuxième mot égalitaire). **Notre cerveau automatise le traitement de la forme égalitaire.** L'écriture égalitaire n'empêche pas **la lisibilité et la compréhensibilité du texte** (Friedrich & Heise, 2019)

Gygax, P., & Gesto, N. (2007). Féminisation et lourdeur de texte. *Année Psychologique*, 107, 239-255.

Friedrich, M. C. G., & Heise, E. (2019). Does the Use of Gender-Fair Language Influence the Comprehensibility of Texts ? *Swiss Journal of Psychology*, 78(1-2), 51-60. <https://doi.org/10.1024/1421-0185/a000223>

L'ÉCRITURE ÉGALITAIRE...

...**"est interdite à l'université."**

VRAI OU FAUX ?

FAUX :

Dans la circulaire du 5 mai 2021 portant sur les règles de féminisation, il apparaît que J. M. Blanquer interdit l'usage de l'écriture égalitaire dans le cadre de l'enseignement.

Cependant, cette circulaire ne s'adresse pas aux universités. Il apparaît, par ailleurs, que 54% des universités françaises utilisaient déjà certains principes de l'écriture égalitaire en 2021.

L'ÉCRITURE ÉGALITAIRE...

... "nuit à la langue française"

VRAI OU FAUX ?

FAUX :

La langue française n'a pas toujours été dominée par le genre grammatical masculin.

Jusqu'au 17ème siècle, la féminisation des professions était logique. On retrouvait des termes comme : "poétesse", "professeuse", "doctoresse", "peinteresse", "autrice". Ces termes avaient toute leur place dans la langue.

Une volonté de limiter l'accès des femmes à ces métiers a poussé les grammairiens de l'époque à **décréter que le genre masculin était "plus noble" que le féminin**. Dès lors apparurent des modifications de règles grammaticales en faveur de la forme masculine, notamment "le masculin l'emporte sur le féminin", et la suppression de termes féminisés.

Aujourd'hui ces anciennes réformes sont largement remises en question, dans le cadre de la lutte contre les inégalités femmes/hommes et les discriminations sexistes.

L'ÉCRITURE ÉGALITAIRE...

..."exclut les personnes non binaires."

VRAI OU FAUX ?

FAUX :

L'écriture égalitaire permet de représenter aussi bien les femmes, les hommes, ainsi que les personnes non binaires !

En effet, notre société a vu l'émergence de nouveaux pronoms, tels que "iel" (l'équivalent de they en anglais). De plus, l'utilisation de mots épicènes (neutres) permet aux personnes non binaires de ne pas être mégenrées (fait d'attribuer un genre à une personne qui ne se reconnaît pas dans ce dernier).

Ex : utiliser "un parent" plutôt qu'une mère ou un père).